

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.35 Vœu relatif à un hommage au poète parisien Charles Baudelaire.

Le Conseil de Paris,

Considérant le rôle majeur de Charles Baudelaire dans la littérature française ;

Considérant qu'il a ouvert le champ poétique à l'expérience de la modernité en abordant, en vers classique, mais également en prose, des thématiques jusqu'alors ignorées par la poésie : l'urbanisation, le métissage des villes, les promesses du progrès, mais également la vieillesse et la dépendance, les migrations ou l'exil, l'isolement dans la multitude ;

Considérant que les *Fleurs du Mal* sont le premier recueil de poésie dont les sujets récurrents soient les laissés-pour-compte : les « *Petites vieilles* », les prostitués, les mendiants, à qui Baudelaire n'a cessé de rendre hommage ; qu'il fut traîné en justice après sa publication ; qu'il vécut cette condamnation comme une profonde injustice, une infamie dont nous comprenons aujourd'hui combien elle était imméritée ;

Considérant le rayonnement de Charles Baudelaire auprès de toutes les générations et la manière dont, échappant à toute récupération politique, religieuse ou morale, il est devenu une référence majeure pour des auteurs aussi divers que Marcel Proust ou Paul Valéry, mais également Patti Smith ou le groupe anglo-saxon Cure, seul mais inspirant une multitude d'artistes ;

Considérant le rayonnement mondial de Baudelaire dont l'œuvre a fait école en Roumanie, au Japon, au Proche-Orient, en Russie où il a nourri la génération de l'Âge d'Argent, mais également dans une multitude de pays où il est honoré à l'égal des plus grands poètes de l'humanité ;

Considérant que l'année 2021 marque le bicentenaire de la naissance de ce grand poète et que, à ce titre, plusieurs institutions françaises (musée d'Alençon, Bibliothèque nationale de France), ainsi que des collectifs d'artistes et universitaires (« Groupe Baudelaire » de l'Institut des Textes et Manuscrits à la Sorbonne) comptent lui rendre hommage à travers des événements culturels, des conférences ou des expositions ;

Considérant que Charles Baudelaire est né dans le 6ème arrondissement, a vécu et est mort à Paris, qu'il a célébré notre ville avec des accents bouleversants, notamment dans les «*Tableaux parisiens*»;

Considérant le poème qu'il commença à rédiger peu avant sa mort pour résumer l'ensemble de sa vie poétique où, considérant Paris, à qui il s'est identifié, il s'écrie, au sujet des rues, des monuments, des vertus et des vices de notre capitale : « *Car j'ai de chaque chose extrait la quintessence : tu m'as donné ta boue et j'en ai fait de l'or* » ;

Considérant l'attente de nos concitoyens en matière culturelle alors que la pandémie a ralenti le rythme des événements ;

Considérant également que la France, et en particulier la ville de Paris, possèdent un fonds inestimable et facilement accessible pour célébrer dignement la mémoire de ce poète ;

Considérant qu'il n'existe aujourd'hui à Paris qu'un seul espace public (rue Charles Baudelaire, dans le Xème arrondissement) dédiée à ce grand poète parisien ;

Sur proposition de Séverine de Compreignac et des élus du groupe « MoDem, Démocrates et Écologistes »,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris rende hommage à ce poète majeur, en menant une réflexion dans les meilleurs délais pour mettre en valeur et mieux faire connaître Charles Baudelaire, que ce soit par des lieux ou des manifestations ponctuelles à travers Paris ;
- Que, en lien avec Ile-de-France Mobilité, deux trains décorés de photographies et d'images baudelairiennes soient proposés aux voyageurs à la gare du Nord et à la gare Saint-Lazare, deux gares éminemment baudelairiennes.
- Que la Ville de Paris institue un concours de poésie annuel, un « Prix Charles Baudelaire », qui récompense un travail poétique où soit célébrée, entre autres, la ville de Paris.